



Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
Administrateur principal - infrastructures, plateforme et stockage			002

### NATURE DE L'EMPLOI

La responsabilité principale de la personne titulaire consiste à répondre aux besoins technologiques de la Ville en matière d'administration et de gestion de l'infrastructure technologique, du traitement et du stockage de l'ensemble des plateformes technologiques.

S'assure de l'intégrité, de la performance, de la sécurité et de la disponibilité de l'ensemble des systèmes d'infrastructure technologique du traitement et de stockage pour la Ville. Analyse les impacts possibles et adapte le processus au besoin.

### PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

1. Définit les technologies et spécifications techniques requises, en matière d'infrastructures, de traitement et de stockage, pour l'évolution et l'optimisation des solutions TI en place et l'implantation des nouvelles solutions TI. Participe et assure un rôle-conseil sur la stratégie d'implantation et d'exploitation de l'infrastructure, du traitement et du stockage.
2. Réalise le développement, les opérations de tests et la configuration de certaines parties de composantes d'infrastructures technologiques selon les spécifications établies.
3. S'assure de l'intégrité des fonctionnalités et de la fiabilité de l'ensemble des infrastructures technologiques, en respectant les normes et les procédures appropriées et le contrôle des changements. Analyse les impacts en lien avec le processus d'administration et d'intégration et l'adapte au besoin.
4. Conçoit et supervise les plans de tests complets l'infrastructure, du traitement et du stockage. Approuve la documentation des tests et des résultats et communique les éléments d'information aux responsables concernés par le ou les processus. Est responsable de la conformité des procédures de tests, incluant une traçabilité documentée.
5. Prend en charge l'installation ou la désinstallation des composantes de l'infrastructure, du traitement et du stockage de manière systématique et autonome en prenant en compte l'interaction et l'impact sur les autres composantes de l'environnement technologique. Assure la coordination des interventions dans le déploiement des solutions. Lors d'anomalies de fonctionnement, communique avec les fournisseurs impliqués et s'assure de l'application des mesures correctrices et des suivis qui s'imposent.
6. Effectue une rédaction technique en prenant en charge la détermination des exigences de la documentation du domaine.
7. Assure la gestion des changements liés à l'évolution de solutions informatiques. Contrôle et planifie de manière efficace les modifications aux systèmes d'infrastructures, au traitement et au stockage afin que des mises à niveau et autres déploiements n'aient des effets imprévisibles.
8. Analyse de manière systématique les données de performance des composantes d'infrastructures et mesure les résultats. Signale les enjeux possibles en regard du niveau de service, effectue des ajustements ponctuels et fait des recommandations pour améliorer la

performance des infrastructures de traitement et de stockage. Assure le suivi de la performance par rapport aux contrats de service.

9. Identifie les défaillances et les problèmes complexes de l'infrastructure, du traitement et du stockage afin de maintenir la disponibilité, l'intégrité et la qualité des services. S'assure de l'application des correctifs appropriés et que les défaillances et problèmes soient résolus avec le moins d'interruptions possible.
10. Élabore et assure l'application des procédures liées au plan de relève des infrastructures.
11. Recueille, consigne et classe la documentation relative aux demandes de changement, aux configurations des infrastructures technologiques ainsi qu'aux changements effectués selon les priorités déterminées.
12. Analyse l'environnement des systèmes afin d'identifier et définir les failles et les menaces à la sécurité.
13. Contribue au transfert des connaissances par l'encadrement fonctionnel et le coaching l'accompagnement des employés moins expérimentés.
14. Effectue des recommandations dans son domaine d'expertise.
15. Contribue à la réalisation et à l'implantation de l'architecture liée à son domaine d'expertise.
16. Recommande des normes et procédures dans le cadre du processus de gestion et d'accès aux services et assure leur gestion et application.
17. Distribue le travail au personnel de soutien, le vérifie et l'approuve sur le plan de la qualité et de la quantité. Recommande à son supérieur toute mesure administrative ayant trait au personnel de soutien. Peut donner des instructions pertinentes à d'autres professionnels qui contribuent aux projets et aux activités du domaine.
18. Prépare divers rapports administratifs et documents techniques relatifs à son travail.
19. Maintient une connaissance continue sur l'évolution des dossiers liés à son domaine d'expertise.
20. Collabore avec les équipes technologiques, d'analyse d'affaires ou de gestion de projets aux activités ou dossiers liés à son domaine d'expertise, le tout pouvant être réalisé dans le cadre de différents modes de gestion, dont la structure organisationnelle hiérarchique, fonctionnelle ou matricielle.
21. Participe à des groupes de travail internes et externes et maintient des relations d'échange et des contacts de coopération avec des organismes privés ou publics pour échanger des renseignements et de données ou pour trouver une base de solution commune.
22. Effectue toute autre tâche connexe.